



Revue spécialisée et informations  
d'Electrosuisse et de l'Association des entreprises  
électriques suisses (AES)  
et organe de publication de l'Inspection fédérale  
des installations à courant fort (ESTI)

## INFORMATIONS MÉDIA 2012

### Vente des annonces

Axel Springer Schweiz AG

Fachmedien

Förlibuckstrasse 70, case postale 3374, CH-8021 Zurich

téléphone +41 43 444 51 08, fax +41 43 444 51 01

bulletin@fachmedien.ch

www.fachmedien.ch

## Conditions

### Application

Les conditions d'insertion régissent les relations contractuelles entre l'annonceur ou l'intermédiaire mandaté par ce dernier et la maison d'édition pour autant qu'aucun autre accord n'ait été stipulé par écrit. Dans le cadre du contrat oral ou écrit d'insertion, l'éditeur s'engage à faire paraître une ou plusieurs annonces soit un ou plusieurs encarts dans la publication désignée. En contrepartie, l'annonceur se doit de payer les coûts d'insertion ou d'encart en francs suisses. Droit applicable: Les relations contractuelles sont essentiellement régies par les Conditions d'insertion (CI) ainsi que par les dispositions du Code des obligations (CO).

### Les contrats et leur durée

La durée des contrats de quantité et répétition commence lors de la première insertion. La durée du contrat est de 12 mois. Toutes les catégories d'annonces donnant droit à un rabais seront incluses dans le contrat selon le tarif de base. Les changements de prix, des taux de rabais et de la TVA sont aussi immédiatement appliqués sur les réservations en cours. Si, durant l'année, le volume des annonces dépasse le montant convenu lors de la conclusion du contrat, le rabais est calculé sur le volume global et un rabais rétroactif calculé selon le barème appliqué pour les rabais est accordé au client pour la fin de la période de décompte. Par contre, si en fin de contrat le volume consommé est inférieur au contrat conclu, un rappel de rabais sera perçu.

### Publication des annonces

L'annonceur prend l'entière responsabilité du contenu de l'annonce vis-à-vis de l'éditeur, des autorités et des lecteurs. Si la responsabilité du journal est mise en cause par un tiers, l'annonceur s'engage à libérer le journal de cette responsabilité. L'éditeur se réserve le droit de refuser la publication d'annonces, d'annuler des ordres en cours ou d'entreprendre des modifications.

### Contrat d'insertion

Le contrat d'insertion, sa modification ou son annulation doit être fait par écrit. La suppression ou le déplacement d'ordres d'insertion ne peuvent être acceptés, même pour des raisons impératives, que jusqu'à la dernière date prévue pour la remise des annonces. Après cette date, l'annonceur doit payer l'espace de l'annonce.

### Droit de décalage

Pour des raisons techniques, l'éditeur se réserve le droit d'avancer ou retarder la date de parution d'une annonce sans avertir l'annonceur.

### Annulation de contrat par l'éditeur

Si, pendant la durée du contrat une publication doit suspendre sa parution, l'éditeur peut se libérer du contrat sans obligation de dédommagement. L'annonceur n'est alors pas délié de l'obligation de payer les annonces déjà parues.

### Matériel d'impression

Toute responsabilité est déclinée en cas de livraison de données défectueuses ou incomplètes. En outre, l'éditeur ne répond pas des parutions défectueuses résultant de données qui lui ont été fournies et qui ne peuvent pas être traitées ou utilisées selon les méthodes standard.

### Prestations supplémentaires

Les travaux extraordinaires sont facturés selon les tarifs usuels dans la branche et majorés de la TVA. Sont considérés comme travaux supplémentaires la production du matériel d'impression, les modèles de textes, les traductions etc.

### Emplacements

Les prescriptions d'emplacement non soumises à la surtaxe tarifaire sont acceptées non comme condition mais comme désir. Si, pour des raisons techniques, l'annonce paraît à un autre endroit que celui prescrit ou désiré, l'annonceur ne peut ni refuser le paiement ni exiger de dédommagement.

### Bon à tirer

Un «bon à tirer» est soumis sur demande à condition que le matériel d'impression ait été livré dans les délais. L'épreuve est accompagnée de l'indication de la date limite d'acceptation des corrections. Si l'épreuve n'est pas renvoyée à la date prescrite, l'éditeur est autorisé à supposer que l'annonce est un «bon à tirer». L'annonceur est responsable des corrections.

### Fautes d'impression ou manques techniques

Les fautes d'impression qui ne modifient pas le sens ni l'effet de l'annonce ne donnent pas droit à une réduction de prix. Aucune responsabilité ne sera assumée si, par suite de la remise d'un matériel d'impression non approprié ou d'un graphisme délicat, la qualité de reproduction n'est pas impeccable. Seule la prétention à son remplacement ou à une réduction de prix est possible lorsque la valeur publicitaire de l'annonce est lésée à cause d'un grave manque technique. Les réclamations ne sont prises en considération que dans les 10 jours qui suivent la facture.

### Calcul des annonces

Les annonces sont mesurées de filet à filet. La fraction entamée d'un millimètre compte pour une unité. Le calcul ne se fait non pas sur la délimitation minimale mais sur l'espace effectivement occupé par l'adaptation du sujet. Tout les prix se comprennent TVA en plus.

### Rabais

Les contrats de millimètres ou de répétition sont valables pour 12 mois et uniquement pour un seul annonceur. Le dépassement d'une échelle de rabais, ou l'inverse, aura pour conséquence un ajustement du rabais. Une obligation d'utilisation totale des millimètres souscrits ou une garantie de prix n'existent pas.

### Délai de paiement

Les factures sont payables à 30 jours sans escompte. Les rabais et provisions aux agences deviennent caduques en cas de poursuites, concordats ou faillites.

### Justificatifs

1 à 2 justificatifs sont livrés gratuitement, les exemplaires supplémentaires contre paiement.

Le lieu d'exécution et de juridiction pour les deux parties est Zurich.

### Entrée en vigueur

Ces conditions entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2011 et remplacent toutes les conditions précédentes.

# Informations média

## Suisse

Membres individuels d'Electrosuisse	4538
Membres du domaine et institutionnels d'Electrosuisse et de l'AES	1757
Institutions scientifiques	114
Autres abonnements	246
Abonnements gratuits	384
Total	7039

## Etranger

Membres individuels d'Electrosuisse	94
Membres du domaine et institutionnels d'Electrosuisse et de l'AES	13
Institutions scientifiques et techniques	5
Autres abonnements	115
Total	227

## Qui sont les lecteurs?

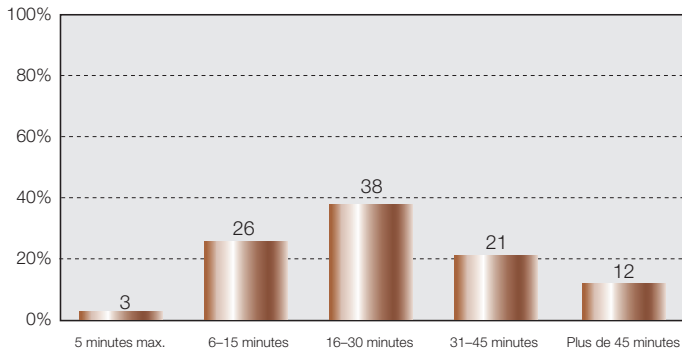
- 88% sortent d'une haute école spécialisée ou d'une haute école/université
- 73% sont indépendants ou cadres supérieurs
- 70% sont dans une entreprise de plus de 11 collaborateurs

## Cercle des lecteurs/Utilisation

- 2 lecteurs par exemplaire
- 14 532 total des lecteurs
- 25 minutes: durée de la lecture du Bulletin en moyenne

## Durée de la lecture

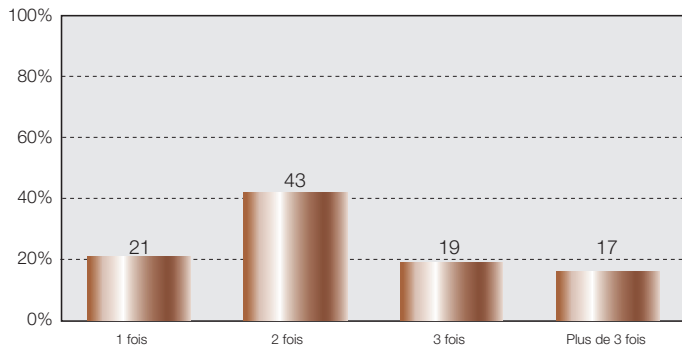
Combien de temps lisez-vous – en moyenne – un numéro de la revue spécialisée Bulletin SEV/AES?



**Avec 24,8 minutes, le Bulletin est lu plus longtemps qu'une revue technique moyenne (23,7 minutes).**

## Pick-ups

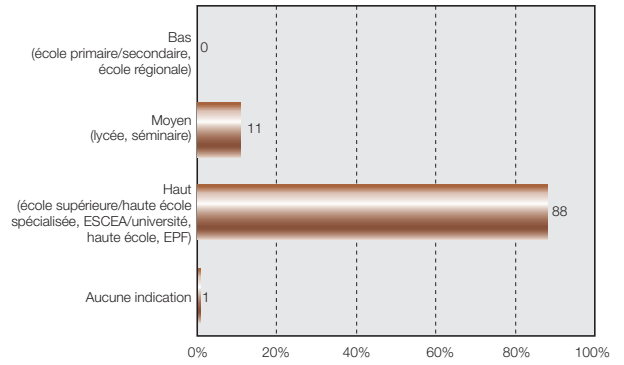
Combien de fois feuillotez-vous/lisez-vous un numéro de la revue spécialisée Bulletin SEV/AES?



**En moyenne, le Bulletin est repris 2,3 fois, ce qui est plutôt fréquent.**

# Formation

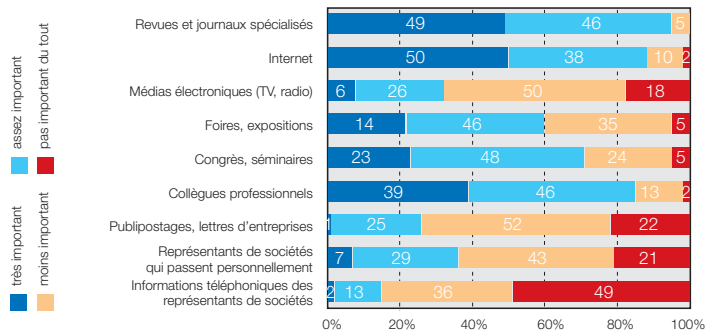
Quelle école avez-vous fréquentée en dernier?



**Les lecteurs du Bulletin SEV/AES ont un très haut niveau de formation.**

## Habitudes d'information

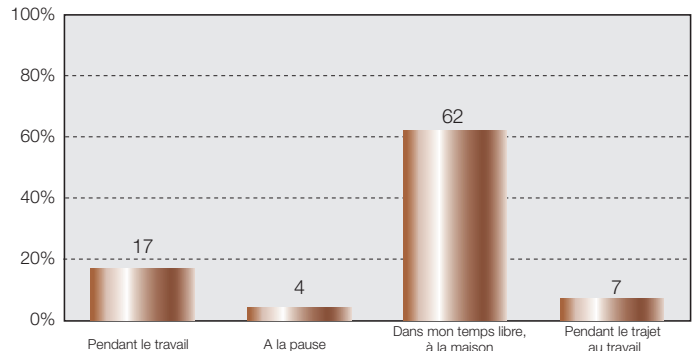
D'une manière générale: quelle est pour vous l'importance des sources d'information suivantes quand vous souhaitez vous informer d'aspects techniques, de l'actualité et des nouveautés dans votre domaine professionnel?



**95% des lecteurs s'informent souvent ou très souvent dans le Bulletin sur des aspects professionnels.**

## Occasions de lecture

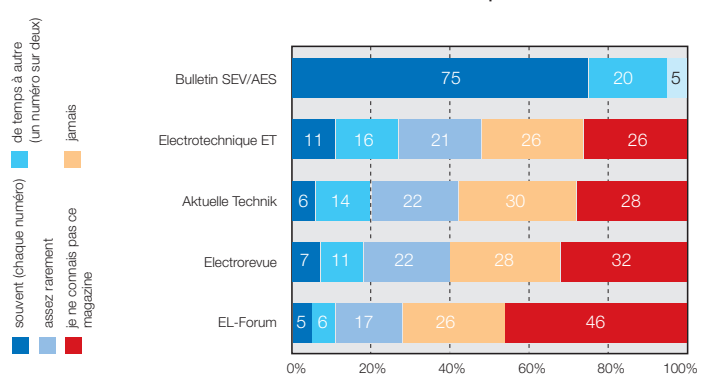
A quelle occasion lisez-vous principalement la revue spécialisée Bulletin SEV/AES?



**69% étudient le Bulletin au calme à la maison ou pendant le trajet au travail.**

## Fréquence de lecture

Combien de fois les abonnés du Bulletin lisent les revues spécialisées ci-dessous?



**Les 3/4 des lecteurs du Bulletin lisent chaque numéro. C'est vraiment beaucoup.**

# Indications générales

## Caractéristiques

Revue spécialisée des techniques de l'information, d'électronique, des techniques énergétiques et d'économie électrique.  
Organe officiel de publication d'Electrosuisse et de l'Association des entreprises électriques suisses (AES) et organe de publication de l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI).

## Editeurs

Electrosuisse  
Luppmenstrasse 1  
CH-8320 Fehraltorf  
Téléphone +41 44 956 11 57  
www.electrosuisse.ch

Association des entreprises  
électriques suisses (AES)  
Hintere Bahnhofstrasse 10  
CH-5001 Aarau  
Téléphone +41 62 825 25 25  
www.strom.ch

## Direction des Editions

D<sup>r</sup> Christian Keller

## Rédactions

Electrosuisse: Radomir Novotny, D<sup>r</sup> Cynthia Hengsberger,  
Bernadette Kohler  
AES: Niklaus Mäder, Simon Eberhard, Nicolas Geinoz

## Mode de parution

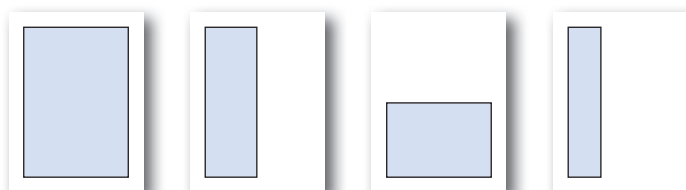
16 fois par an en une édition allemande et française

## Editions spéciales

Cahier annuel, Rapports sur l'AG, Automation, L'approvisionnement de demain

## Formats

Format du journal: 210×297 mm Surface d'impression: 176×252 mm



1 page  
176×252 mm  
coupé: 210×297 (+3 mm)

1/2 page en hauteur  
86×252 mm

1/2 page en largeur  
176×124 mm

1/4 page en hauteur  
72×252 mm



1/2 page en largeur  
176×78 mm

1/4 page en hauteur  
86×124 mm

1/4 page en largeur  
176×60 mm

1/8 page en largeur  
86×60 mm

## Encartages en CHF

<b>2 pages A4</b>	Membres	3300.–
<b>4 pages A4</b>	Membres	4950.–
	Encartages vol./libres (205×290 mm)	578.–
	+ port	sur demande
	Encartages agrafés (216×325 mm)	
	Taquage en tête: 8 mm, 3 mm pour la rognure	445.–
	Südosstschweiz Presse und Print AG, M. Alfred Deflorin	
	Via dalla Stampa 25a, 7180 Disentis	
	Indiquer dans le bulletin de livraison:	
	Bulletin SEV/AES n° .../2012	

## Encarts à livrer à l'adresse

## Année

2012/103<sup>e</sup> année

## Vente des annonces

Axel Springer Schweiz AG, Fachmedien  
Jiri Touzinsky  
Förrlibuckstrasse 70, case postale 3374  
CH-8021 Zurich  
Téléphone +41 43 444 51 08  
Fax +41 43 444 51 01  
bulletin@fachmedien.ch, www.fachmedien.ch

## Tirages

Tirage imprimé	7500 expl.
Certification des tirages par la REMP/FRP 2011	7060 expl.
– Abonnements payés	780 expl.
– Abonnements obligatoires (membres)	5830 expl.
– Exemplaires gratuits (max. 5%)	331 expl.
<b>Total tirage vendu</b>	<b>6941 expl.</b>
<b>Total tirage gratuit</b>	<b>119 expl.</b>

## Prix d'abonnement (TVA incluse)

Abonnements annuel	CHF 225.–
Frais de port pour abonnements	
– Suisse	CHF 0.–
– Europe occidentale	CHF 49.–
– reste de l'Europe et pays méditerranéens	CHF 57.–
– Etats-Unis et Canada	CHF 68.–
– autres pays	CHF 81.–
Prix au numéro	CHF 14.–
Frais de port en plus	

## Prix pour membres (les prix se comprennent 8% TVA en plus)

		1x	4x	8x	12x	16x
		arrondi	4%	8%	12%	16%
<b>1 page</b>	noir	3570.–	3427.20	3284.40	3141.60	2998.80
	2 couleurs	4046.–	3884.16	3722.32	3560.48	3398.64
	4 couleurs	4760.–	4569.60	4379.20	4188.80	3998.40
<b>1/2-page</b>	noir	2031.–	1949.76	1868.52	1787.28	1706.04
	2 couleurs	2302.–	2209.92	2117.84	2025.76	1933.68
	4 couleurs	2708.–	2599.68	2491.36	2383.04	2274.72
<b>1/4-page</b>	noir	1185.–	1137.60	1090.20	1042.80	995.40
	2 couleurs	1343.–	1289.28	1235.56	1181.84	1128.12
	4 couleurs	1580.–	1516.80	1453.60	1390.40	1327.20
<b>1/8-page</b>	noir	675.–	648.–	621.–	594.–	567.–
	2 couleurs	765.–	734.40	703.80	673.20	642.60
	4 couleurs	900.–	864.–	828.–	792.–	756.–
<b>1/3-page</b>	noir	1714.–	1645.44	1576.88	1508.32	1439.76
	2 couleurs	1942.–	1864.32	1786.64	1708.96	1631.28
	4 couleurs	2285.–	2193.60	2102.20	2010.80	1919.40
<b>2<sup>e</sup> couverture</b>	4 couleurs	5236.–	5026.56	4817.12	4607.68	4398.24
<b>3<sup>e</sup> couverture</b>	4 couleurs	5081.–	4877.76	4674.52	4471.28	4268.04
<b>4<sup>e</sup> couverture</b>	4 couleurs	5560.–	5337.60	5115.20	4892.80	4670.40
<b>Encartages</b>	1 encart 2 pages A4	3300.–				
	1 encart 4 pages A4	4950.–				

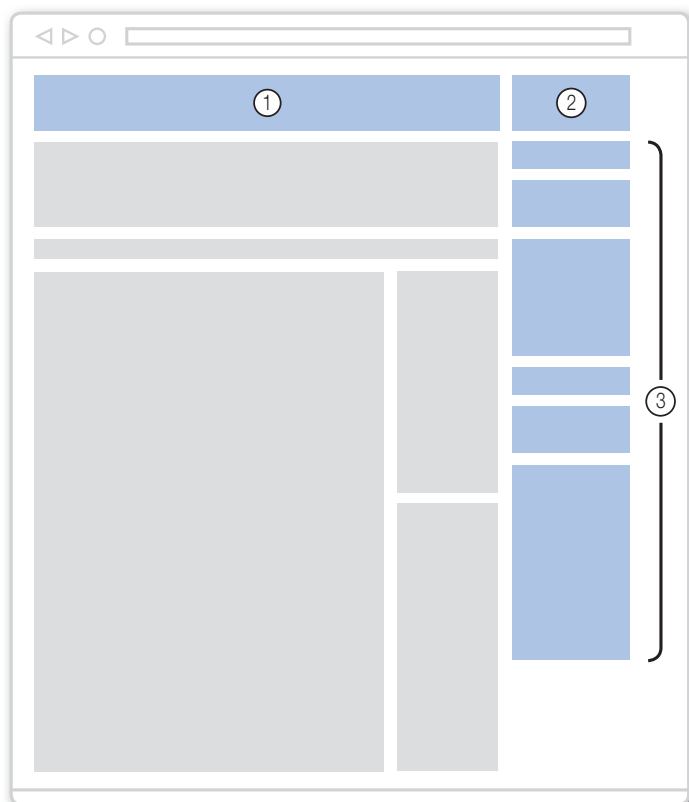
<b>Commission conseil</b>	10%, durée du contrat: 1 année	
<b>Emplacements</b>	Prescription de placement	+10%
	Près de pages de texte	+20%
	Editions spéciales	+ 8%
<b>Autre couleur en CHF</b>	P. ex. Pantone	760.–
<b>Mode d'impression</b>	Offset, trame 54–60	
<b>Présentation publicitaire</b>	CHF 400.– (imprimé et online)	
	Sur demande (cond. spéciales pour annonceurs)	
<b>Publireportage</b>	(Prix pour non-membres +10%)	



RPSQ 2011, «revue professionnelle suisse de qualité» reconnue par le groupe presse professionnelle de l'Association presse suisse

# Bannière publicitaire en ligne

sur le site [www.bulletin-online.ch](http://www.bulletin-online.ch)



Les mises en ligne sont réalisées dans les deux langues (A/F) et sur toutes les sous-pages (run of site). Les annonces sont mises en ligne sur le principe du rafraîchissement. Cela signifie que chaque position peut être occupée par plusieurs annonces de clients différents. A chaque chargement d'une sous-page, les annonces se succèdent en alternance.

Rabais		3%	10%	30%
Durée	1 mois	3 mois	6 mois	12 mois

Position	Bandeau horizontal		Taille 728 x 90 pixels	
		Rotation	760.-	2200.-
	Exclusivité	1700.-	4950.-	9200.- 14200.-
	3 bandeaux horizontaux maximum en rotation par durée.			
2	Bannière-haut de page		Taille 180 x 90 pixels	
	Exclusivité	660.-	1920.-	3570.- 5550.-
	1 bannière maximum par durée.			
3	Bannière S		Taille 180 x 60 pixels	
	Rotation	200.-	580.-	1080.- 1680.-
	Exclusivité	440.-	1280.-	2380.- 3700.-
	Bannière M		Taille 180 x 120 pixels	
	Rotation	250.-	730.-	1420.- 2100.-
	Exclusivité	550.-	1600.-	3130.- 4620.-
	Bannière L		Taille 180 x 250 pixels	
	Rotation	420.-	1220.-	2270.- 3530.-
	Exclusivité	960.-	2790.-	5000.- 7600.-
	5 bannières maximum en rotation par position et durée.			

Les clients du Bulletin imprimé bénéficient d'un rabais de 50% sur les prix Internet

## Dates de parution et plan de rédaction pour 2012

N°	Mois	Sujets essentiels	Salons/journées techniques/congrès	Délai d'annonces *	Parution
1	Janvier	Eclairage LED Organisation et direction d'entreprise	16 au 17.1. Congrès suisse de l'électricité, Berne 17 au 21.1. Swissbau, Bâle	6. 1.	20. 1.
2	Février	Energie hydraulique Formation et formation continue du personnel	7 au 9.2. E-World, Essen	27. 1.	10. 2.
3	Mars	Nouvelles énergies renouvelables E-mobilité	6 au 10.3. CeBit, Hanovre 8 au 18.3. Salon international de l'auto, Genève 21 au 22.3. Electro-Tec	17. 2.	2. 3.
3s	Mars	<b>Rapport annuel</b>		2. 3.	16. 3.
4	Avril	Logiciels et IT Marketing, communication	<b>10.5. AG AES</b> <b>10./11.5. AG Electrosuisse et symposium</b>	22. 3.	5. 4.
5	Mai	Transfert et répartition d'énergie, Smart Grid Marché de l'électricité, régulation	22 au 25.5. Lausannetec	20. 4.	4. 5.
6	Juin	Technologie des capteurs (RFID, Energy harvesting) Société, environnement	12 au 14.6. Powertage	16. 5.	1. 6.
6s	Juin	<b>Rapport sur l'AG</b> Bulletins annuels		8. 6.	22. 6.
7	Juillet	Télématique et technique de mesure Nouveaux domaines d'activité, sociétés mixtes de distribution		15. 6.	3. 7.
8	Août	Réseaux d'information, automation du bâtiment Efficacité énergétique		27. 7.	10. 8.
9	Septembre	Smart Grid, Smart Metering	4 au 6.9. Sindex	24. 8.	7. 9.
10	Octobre	Nouvelles technologies Intervention de l'Etat		21. 9.	5. 10.
10s	Octobre	<b>Bulletin spécial de la Société pour les techniques de l'information ITG</b> <b>Automation, technique de la communication et électronique</b>	26 au 28.10. TeleNet Fair, Lucerne	5. 10.	19. 10.
11	Novembre	Nouvelles centrales Investissements et financement		19. 10.	2. 11.
12	Décembre	Réseaux, sous-stations et transformateurs Interdépendances internationales, espace européen		16. 11.	30. 11.
12s	Décembre	<b>Cahier spécial «Approvisionnement en électricité de demain»</b>	Janvier 2013, Congrès suisse de l'électricité, Berne	30. 11.	14. 12.